



Montreux-Châtelard	735	887
Planches	275	1849
Veytaux	56	247
Villeneuve	58	210
Aigle	190	383
Chesnel	16	18
Noville	20	36
Bernex	11	11
Rocham	31	31
Olyon	79	202
Leysin	26	123
Bex	127	256
Yverne	16	54
Aigle	45	88
Châtelard-d'Éx	31	309
Roussin	12	54
Ormont	53	53
Ormont-Dessus	34	68
Ormont-Dessous	22	47
Châtelard	36	122
La Tour de Peilz	162	73
Blaisy	33	123
Saint-Galligen	21	119
Corrier	65	86
Charmey	44	162
Charmonne	31	120
Chexbres	49	97
Loussanne	5499	7927
Yverne	772	2212
Morges	513	298
Renens	255	622
Pully	243	1296
Prilly	332	536
Yverne	338	502
Biognan	14	518

Le 16 avril 1961, les citoyennes et les citoyens du Châtelard, des Planches et de Veytaux se rendaient aux urnes pour se prononcer sur le projet de fusion des communes qui devait donner naissance à la Commune de Montreux.

Discutée depuis plusieurs décennies, et rejetée une première fois en votation dans les années 1920, la fusion a été acceptée aux Planches et au Châtelard, et rejetée à Veytaux. La population a ainsi suivi les

tendances déjà connues des autorités, puisque le projet avait reçu l'approbation des municipalités et conseils communaux des deux premières communes et avait été refusé à Veytaux.

Reprenons le fil de cette votation historique, et relisons à cette fin l'article publié dans le Journal de Montreux, et signé de la plume du futur Syndic de Montreux, Jean-Jacques Cevey.

Hier les cloches ont sonné pour annoncer la fusion des communes du Châtelard et des Planches

Mais les antifusionnistes l'ont emporté à Veytaux

Le 16 avril 1961 pourra être célébré comme une date historique par les Montreusiens. Car la modification d'un état de fait qui remonte au XVe, voire au XIVe siècle, constitue un événement digne des annales.

C'est en effet au début du XIVe siècle que Girard d'Oron et Amédée IV de Savoie se partagèrent le territoire régional en fixant que la Baye de Montreux formerait la ligne de démarcation. Et, vers la fin du XVe siècle, on vit apparaître les trois communautés dont les limites correspondaient à peu près à celles des communes actuelles : à l'ouest Le Châtelard, au centre Entre Baye et Veraye, à l'est La Ville et Bourg de Chillon.

Hier, par un vote dont les résultats devront encore faire l'objet d'une ratification par le Grand Conseil, au cours de sa session de mai, les citoyens et citoyennes du Châtelard et des Planches ont décidé de réunir leurs communes en supprimant la limite traditionnelle de la Baye. Ainsi, de Burier, à l'ouest, à la Veraye, à l'est, s'étendra une seule commune d'une superficie totale de 3256 hectares, sur laquelle vivra une population d'environ 18 000 âmes. Si nous nous exprimons au futur, c'est que la décision prise en cette journée mémorable portera effet au 1er janvier 1962, en vertu des propositions faites par les municipalités dans leur préavis.

Pour leur part, les Veytausiens et Veytausiennes ont refusé d'associer leur commune au « Grand Montreux » en devenant. On s'attendait à cette décision négative, qui confirme celles prises tout d'abord par la Municipalité dans sa majorité et ensuite par le Conseil communal de Veytaux. La netteté du résultat — 74 OUI pour 261 NON — et la participation importante du corps électoral au scrutin révèlent combien était utopique l'intention des courageux partisans de la fusion qui, ces derniers mois, ont lutté dans des conditions sans doute difficiles pour faire triompher leur point de vue. La crainte des habitants de Veytaux de faire perdre à leur village son caractère profond en l'unissant administrativement et politiquement à Montreux, la crainte aussi de perdre, eux, certains avantages sur le plan moral mais aussi sur

le plan matériel, a été plus forte que tous les sentiments de fraternité et d'affection qui auraient pu, en d'autres circonstances, se manifester dans les cœurs veytausiens à l'égard des Montreusiens d'au-delà de la Veraye.

La première conséquence de ce refus, sur le plan de l'organisation intercommunale, sera sans doute l'établissement de rapports sur une base nouvelle entre la future commune de Montreux et l'actuelle commune de Veytaux. On sait, par leur préavis, que les municipalités du Châtelard et des Planches sont notamment décidées à proposer la suppression du Conseil administratif de la Ville, organe de coordination qui avait peut-être sa raison d'être dans le passé mais dont la survivance ne paraît plus s'imposer. Nous aurons l'occasion de parler de ce problème dans un avenir rapproché.

La décision prise par le corps électoral veytau-

sien, si elle peine bon nombre de Montreusiens, ne doit pourtant pas nous empêcher de célébrer comme il se doit la grande victoire des partisans de la fusion des Planches et du Châtelard, qui était bien l'enjeu le plus important de cette consultation populaire.



Si l'on examine les résultats de cette journée, on constate qu'ils confirment dans des proportions exactement semblables les votes par lesquels les conseils communaux du Châtelard et des Planches ont déjà exprimé leur accord sur le problème de la fusion. En effet, ces conseils avaient voté la fusion par 77 voix contre 7 à l'ouest de la Baye et par 53 voix contre 11 à l'est, tandis que le corps électoral s'est prononcé en faveur de la fusion par 2489 OUI contre 258 NON au Châtelard et par 1018 OUI contre 194 NON aux Planches.

Le verdict populaire n'en frappe pas moins par sa netteté. On osait espérer un résultat positif, certes, mais jamais, surtout aux Planches, les observateurs les plus optimistes n'avaient prédit une victoire aussi incontestable.

Les pessimistes s'empresseront sans doute de relever la participation assez faible des citoyens et citoyennes à un scrutin dont l'importance était pourtant évidente. Nous regrettons bien sûr que 39,8 % du corps électoral du Châtelard et 45,6 % de celui des Planches, seulement, ait exprimé son avis en cette circonstance capitale pour l'avenir montreusien. Mais nous pensons que, dans l'es-

prit de beaucoup de gens, la cause était entendue avant le scrutin et que, dès lors, de nombreux citoyens et citoyennes n'ont pas jugé nécessaire de se déplacer. Nous voyons la preuve de cette explication dans la forte participation (78 %) du corps électoral à Veytaux où la lutte fut particulièrement vive et où les adversaires comme les partisans de la fusion ont fait valoir leurs arguments avec une énergie certaine.

En nous réjouissant de la réunion tant attendue du Châtelard et des Planches, en regrettant très sincèrement que la fusion des trois communes n'ait pu se réaliser, mais en saluant comme elle le mérite la volonté de Veytaux de poursuivre son destin en marge de la communauté montreusienne nouvellement constituée, nous exprimons un vœu. Nous souhaitons que les séquelles des luttes souvent ardues de ces dernières semaines n'empêchent en aucune manière les habitants de la nouvelle commune de Montreux et ceux de Veytaux



de coexister très amicalement. On peut prévoir que la définition des rapports futurs entre ces deux communes ne sera guère facile. Nous osons cependant espérer qu'en toutes circonstances le bon sens et l'amitié triompheront.

Ceci dit, saluons joyeusement — sans attendre une décision du Grand Conseil qui ne fait pas de doute — la naissance de la deuxième commune de notre canton : la commune de Montreux !

J.-J. Cevey.



Fig. 1. Feuille d'Avis de Montreux du 17 avril 1961

La question-même de la fusion fera l'objet d'une prochaine publication, mais la lecture de cet article et plus globalement de la une du Journal de Montreux permet de revenir sur un des points marquants de cette votation : la participation des femmes montreuysiennes à ce scrutin, cela 10 ans avant l'introduction du suffrage féminin au niveau fédéral, en 1971.

Voici l'explication... En 1959, les Suisses étaient appelés à se prononcer une première fois sur le suffrage féminin : ils l'ont rejeté par près de 67% des voix. Mais dans les Canton de Vaud, de Genève et de Neuchâtel, l'objet fut accepté.

Dans la foulée, le Canton de Vaud introduisit alors le suffrage féminin aux niveaux communal et cantonal, suivi de près par Neuchâtel et Genève.



Fig. 2. Votation vaudoise du 25 novembre 1959.
Bibliothèque de Genève, fonds Interpresse



Fig. 3. Votation du 4 décembre 1960, lieu non précisé.
Bibliothèque de Genève, fonds Interpresse

Les Vaudoises, et les Montreuysiennes en particulier, purent dès lors voter pour la première fois en 1959. Ainsi, la fusion des communes montreuysiennes, votée en avril 1961, fut parmi les premiers objets sur lesquels elles purent se prononcer.

On remarquera que le Journal de Montreux souligne d'ailleurs la proportion de femmes et d'hommes parmi les électeurs inscrits et parmi les votants...

Les résultats du scrutin

Le Châtelard.

Electeurs inscrits : 6.928 (3.005 hommes et 3.923 femmes) ; votants : 2.759 (1.533 hommes et 1.226 femmes) ; blancs : 7 ; nuls : 5 ; OUI : 2.489 ; NON : 258.

Les Planches.

Electeurs inscrits : 2.682 (1.119 hommes et 1.563 femmes) ; votants : 1.223 (628 hommes et 595 femmes) ; blancs : 7 ; nuls : 4 ; OUI : 1.018 ; NON : 194.

Veytaux.

Electeurs inscrits : 442 (196 hommes et 246 femmes) ; votants : 345 (162 hommes et 183 femmes) ; blanc : 0 ; nuls : 2 ; OUI : 74 ; NON : 261.

Fig. 4. Détail des résultats du vote du Journal de Montreux du 17 avril 1961

Heureusement, les proportions ne sont pas reportées dans le résultat du scrutin, le secret du vote est sauf... Même si, le Journal de Montreux souligne une anecdote croustillante...

L'URNE DES « OUI »

Entendu dans l'un des bureaux de vote une citoyenne qui demandait très sérieusement à un scrutateur :

— Monsieur, l'urne pour les oui, où est-elle ?

Fig. 5. Détail du Journal de Montreux du 17 avril 1961

Archives de Montreux, avril 2021

Bibliographie :

Journal de Montreux, 17 avril 1961

MEYSTRE-SCHAEREN, Nicole, 2013. Montreux, une fusion pionnière et emblématique. *Revue historique vaudoise*, 121

VOEGELI, Yvonne, 2021. Suffrage féminin. *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*
[disponible à l'adresse : <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/010380/2021-01-26>, consulté le 14.04.2021 . Consultation avril 2021]